



Comptes et gestion de l'année 2021 des communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 27.06.2022

Municipal concerné : M. Aurel Matthey, municipal



Sommaire.....	2
1. Préambule.....	3
1.1. Bases légales	3
1.2. Introduction	3
1.3. Spécificités et solutions.....	3
2. Apples	5
3. Bussy-Chardonney.....	8
4. Cottens.....	10
5. Pampigny	12
6. Reverolle	16
7. Sévery	18
8. STEP du Sempremont	20
9. Hautemorges.....	21
10. Conclusion.....	21



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

1.1. Bases légales

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes de l'année 2021 des Communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery ainsi que de la STEP du Sempremont.

1.2 Introduction

Avec l'entrée en vigueur de la commune de Hautemorges le 1^{er} juillet 2021, il a été convenu par convention que les 6 villages de Hautemorges tiendraient encore leurs comptes de manière séparée jusqu'au 31 décembre 2021. Ce décalage entre le fonctionnement opérationnel commun et la gestion comptable séparée a engendré quelques spécificités. Ces dernières, ainsi que les solutions apportées sont expliquées au point « 1.3 Spécificités et solutions ».

C'est pourquoi, ce préavis n° 06/2022 possède une première partie qui présente les difficultés comptables et administratives rencontrées, mais aussi les solutions apportées.

La suite de ce préavis traite des comptes des communes de manière individuelle. S'y trouvent des explications sur les comptes ou événements qui n'auraient pas été commentés dans les livrets de comptes en annexe, une analyse de la situation financière, ainsi que des comparaisons avec leurs budgets 2021 respectifs.

1.3 Spécificités et solutions

Tout processus de fusion apporte son lot de spécificités. Dans le cas de Hautemorges, ces dernières ont découlé essentiellement de la reprise et de l'intégration des systèmes et données comptables dans le nouveau programme informatique.

En parallèle, alors que l'ensemble du personnel communal regardait en avant et travaillait de manière globale pour Hautemorges, la bourse a dû s'organiser et traiter les opérations comptables des 6 villages (comptabilisation, facturation, salaires et charges sociales) de manière séparée, tout en respectant les méthodes et les budgets propres à chaque commune.

De ce fait, plusieurs domaines gérés globalement depuis le 1^{er} juillet ont demandé une réflexion et une approche différente.



1.3.1 Reprise des comptabilités au 30 juin 2021

Afin de travailler sur le même environnement informatique que le contrôle des habitants dès le 1^{er} juillet, il a été nécessaire, pour les 6 communes, de transformer le plan comptable et transférer les écritures comptables du 1^{er} semestre 2021, ainsi qu'un historique des 9 dernières années.

Cette reprise des comptabilités a également mis en évidence le fait que les méthodes et habitudes comptables différaient passablement entre les 6 communes.

1.3.2 Répartition des dépenses d'entretien Hautemorges dans les diverses communes

Comme cité auparavant, les achats de matériel ou de services effectués dès le 1^{er} juillet par Hautemorges ont été effectués, pour certains, de manière globale, ne permettant pas d'identifier précisément à quelle(s) commune(s) ils étaient destinés. Afin de simplifier le traitement de ces cas, il a été décidé de traiter et payer l'entier des factures via la comptabilité et la banque d'Apples.

Afin de répartir ces factures dans les bonnes communes, les règles suivantes ont été appliquées :

- S'il était possible d'attribuer la charge de ces achats de matériel/service à une ou plusieurs communes, la facture était comptabilisée dans la/les communes concernées via un système de comptes courants entre communes.
- S'il n'était pas possible d'attribuer l'achat de matériel/service à une ou plusieurs communes, la facture était :
 - o Jusqu'à CHF 1'000.00 : comptabilisée et prise à charge par Apples
 - o Au-delà de CHF 1'000.00 : répartie entre les 6 communes au prorata du nombre d'habitants au 31.12.2020

Bien que cela ait généré un surplus de travail dans la saisie des factures, ceci a permis d'attribuer directement les frais de fonctionnement dans chaque commune permettant ainsi un suivi budgétaire des 6 communes. Cette méthode a aussi permis d'économiser du temps dans le paramétrage et le processus de validation et de paiement des factures.

1.3.3 Répartition des salaires et charges sociales du 2^e semestre 2021

Les budgets 2021 des salaires et charges sociales de chaque commune avaient été établis pour l'année entière sur la base de leur personnel respectif en début 2021. Cependant, dès le démarrage de Hautemorges, il n'a plus été possible de garder cette répartition, certains collaborateurs ayant changé de service ou de niveau hiérarchique, voire terminé leurs activités.

De plus, pour l'ACI, l'AVS et les assurances de personnes, le personnel des 6 communes a été considéré comme salarié de Hautemorges au 1^{er} juillet.

Afin de pouvoir boucler les comptes des 6 communes, nous avons déterminé une règle de répartition de la masse salariale du 2^e semestre 2021 de la soixantaine de collaborateurs et des charges sociales y relatives.

Il a ainsi été décidé de compléter les budgets des salaires de chaque commune. Quant aux charges salariales de Hautemorges, elles ont été réparties dans chaque commune au prorata de la part de salaires bruts Hautemorges attribuée.



Ceci a eu pour résultat de ne pas créer de dépassement de budget des salaires dans les communes dû à Hautemorges et de constituer ainsi une part non-répartie, équivalent à un dépassement des budgets, considéré comme le coût supplémentaire de travail relatif à la mise en place de la fusion. Ce surplus a été comptabilisé sur Apples et couvert par l'incitation financière de la part du Canton.

1.3.4 Facturation des taxes communales

Afin de pouvoir établir les factures de taxes communales 2021 pour chaque commune, il a fallu paramétrer l'ensemble des tarifs de chaque commune dans le programme informatique. Pour ce point, aucune solution technique n'a pu être trouvée. Un important travail de saisie manuelle et de contrôle a été effectué par la bourse.

2. Apples

Les comptes 2021 montrent un excédent de produits de CHF 52'651.27, après attribution complémentaire à la réserve de CHF 1'300'000.00, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de CHF 155'400.00.

Ce résultat s'explique notamment par des rentrées fiscales plus importantes que prévu, ainsi que par la reprise de certains coûts de démarrage de la fusion à travers l'incitation financière due par le Canton. Les divers écarts au budget sont commentés directement dans les comptes en annexe.

Ci-après, un comparatif entre le budget et les comptes 2021, soit :

Rubrique	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Ecart au budget (CHF)
Total des produits	10'735'900.00	13'015'325.41	2'279'425.41
Total des charges	10'891'300.00	12'962'674.14	2'071'374.14
Résultat	-155'400.00	+ 52'651.27	208'051.27

Attribution du résultat

Le résultat des comptes 2021 se décompose comme suit :

Rubrique	Montant (CHF)
Revenus financiers (épurés)	+ 10'748'965.76
./. Charges financières (épurées)	- 8'336'448.02
= Marge d'autofinancement	+ 2'412'517.74
./. Amortissements selon budget	- 403'950.00
./. Amortissements complémentaires	- 376'240.85
./. Attributions aux fonds de réserve	- 1'371'462.05
+ Prélèvements aux fonds de réserve	+ 1'091'786.53
= Résultat intermédiaire	+ 1'352'651.27
./. Attribution du résultat	- 1'300'000.00
= Résultat final	+ 52'651.27



Marge d'autofinancement (MA)

Pour rappel, cette marge représente le montant d'argent généré par l'activité annuelle de la commune (le fonctionnement), permettant ainsi de financer des investissements sans recourir à l'emprunt ou de désendetter la commune en remboursant des emprunts.

Pour Apples, la marge d'autofinancement 2021 se monte à CHF 2'412'517.74.

Amortissements complémentaires et mouvements des réserves

Hormis les amortissements obligatoires prévus au budget pour un montant de CHF 403'950.00, les investissements suivants ont été amortis de manière complémentaire, soit :

- Maison de Commune, Aménagement locaux pour Hautemorges :	CHF	359'674.85
- Titres, Centre Aquatique Région Morges, valeur à CHF 0.00 :	CHF	15'075.00
- Canalisations épuration, Ruelle de l'Eglise :	<u>CHF</u>	<u>1'491.00</u>
Total des amortissements complémentaires :	<u>CHF</u>	<u>376'240.85</u>

Les fonds de réserve ont globalement augmenté, passant de CHF 8.4 millions à fin 2020 à CHF 9.9 millions à fin 2021. Cette différence s'explique par les mouvements suivants :

Attributions aux fonds de réserve :

- Divers fonds de rénovation des bâtiments	CHF	25'250.00
- Fonds de réserve Acquisition et développ. futurs	CHF	83'438.65
- Fonds de réserve Travaux et constructions futurs	CHF	1'300'000.00
- Fonds de réserve Incitation financière Hautemorges	CHF	1'238'319.00
- Fonds d'épuration des eaux	CHF	19'050.30
- Fonds entretien chaudière à gaz/bois	<u>CHF</u>	<u>5'404.10</u>
Total des attributions :	<u>CHF</u>	<u>2'671'462.05</u>

Prélèvements aux fonds de réserve

- Fonds de réserve Incitation financière Hautemorges	CHF	- 1'034'373.70
- Fonds du service des eaux	<u>CHF</u>	<u>- 57'412.83</u>
Total des prélèvements :	<u>CHF</u>	<u>- 1'091'786.53</u>



Situation des investissements

Le tableau ci-après récapitule les préavis d'investissements ayant enregistré des mouvements de fonds durant 2021, soit :

N° Préavis	Intitulé	Crédit accordé (CHF)	Mouvements 2021 (CHF)	Dépenses cumulées au 31.12.2021 (CHF)	Recettes cumulées au 31.12.2021 (CHF)
09/2012 et 01/2014	Réfection des routes en béton, Secteur EST	3'550'000.00	43'119.84 - 113'617.00	2'670'869.63	253'289.00
03/2020	Transformation du bâtiment de la Maison de commune	360'000.00	309'636.15	359'674.95	0.00
05/2020 et 02/2021	Démolition et reconstruction de l'immeuble à la route de Bière 5 en locaux commerciaux	1'060'000.00	469'816.00	695'365.20	0.00
05/2007 et 03/2017	Plan général d'affectation	264'000.00	19'416.45	304'364.15	4'175.50
07/2019 et 06/2020	Réfection de la salle de gym du collège Plateau	1'085'000.00	95'765.05	1'052'722.74	35'000.00
03/2021	Affiliation à une institution de prévoyance et sortie de la CIP	1'256'543.00	685'767.00	685'767.00	0.00

Coûts démarrage Hautemorges

L'incitation financière octroyée et confirmée par le Canton, d'un montant de CHF 1'238'319.00, sera payée dans la 2^e moitié de 2022.

Toutefois, afin de pouvoir neutraliser les coûts de démarrage de Hautemorges regroupés dans les comptes d'Apples en 2021, un produit à recevoir a été comptabilisé sous le compte n° « 2200.4519.00 - Incitation financière Hautemorges ». Afin de ne pas impacter le résultat de ces comptes, ce produit a directement été transféré dans un fonds de réserve n° « 9282.0015 Fonds de réserve Incitation financière Hautemorges ».

Ensuite, les coûts de démarrage de la fusion ont été identifiés par dicastère et un prélèvement sur ce fonds de réserve a été effectué via le compte n° « 4804.00 – Prélèvement fonds réserve Incitation financière Hautemorges » des dicastères concernés.



Voici le récapitulatif des frais liés au démarrage de la fusion et neutralisés via un prélèvement sur le fonds de réserve y relatif :

N° de compte	Justification	Montant (CHF)
1010.3000.00	Vacations du Conseil, Dépassement des budgets globaux 2021	707.40
1020.3000.00	Vacations Municipalité, Dépassement des budgets globaux 2021	23'318.55
1100.3010.00	Salaires personnel communal, Dépassement des budgets globaux 2021	255'794.05
1100.3030.00	Surplus de cotisations AVS dû aux dépassements ci-dessus	21'262.35
1100.3040.00	Surplus de cotisations LPP dû aux dépassements ci-dessus	9'313.48
1100.3050.00	Surplus de cotisations Assurances de personnes dû aux dépassements des salaires et vacations	5'753.12
1100.3060.00	Frais de personnel, Dépassement des budgets globaux 2021	5'692.09
1100.3091.00	Frais de formations collaborateurs suite nouvelle organisation	3'703.40
1100.3110.00	Mobilier et matériel de bureau complémentaire	43'205.55
1100.3111.00	Acquisition matériel informatique, logiciels et migration	220'549.20
1100.3529.00	Solde coûts aide au démarrage avancés par Pampigny	46'451.96
1100.3150.00	Surplus de frais de conseil/encadrement sur les nouveaux logiciels informatiques	33'802.60
3570.3320.20	Coûts d'aménagement des locaux de la maison de commune	359'674.95
4300.3151.00	Signalétique Hautemorges, notamment sur les véhicules	5'145.00
	Total :	1'034'373.70

Ainsi, après prélèvement de ces coûts de démarrage pour CHF 1'034'373.40, le fonds de réserve « Incitation financière Hautemorges » dispose d'un solde de CHF 203'945.30 au 31 décembre 2021.

3. Bussy-Chardonney

Les comptes 2021 montrent un excédent de produits de CHF 7'213.82, après attribution complémentaire à la réserve de CHF 160'000.00, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de CHF 54'300.00.

Ce résultat s'explique notamment par des rentrées fiscales et un retour de dépenses thématiques plus importants que prévu. En effet, il a été décidé de transférer les dépenses d'investissement pour la réfection du carrefour de la Croisée et l'installation des feux de signalisation (préavis n° 03/06.2020 et 04/06.2020) dans le compte de fonctionnement, ceci afin d'optimiser le retour de la péréquation relatif aux dépenses thématiques sur les routes.

Les divers écarts au budget sont commentés directement dans les comptes en annexe.



Ci-après, un comparatif entre le budget et les comptes 2021, soit :

Rubrique	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Ecart au budget (CHF)
Total des produits	1'535'700.00	2'861'447.53	1'325'747.53
Total des charges	1'590'000.00	2'854'233.71	1'264'233.71
Résultat	-54'300.00	+ 7'213.82	61'513.82

Attribution du résultat

Le résultat des comptes 2021 se décompose comme suit :

Rubrique	Montant (CHF)
Revenus financiers (épurés)	+ 2'861'447.53
./. Charges financières (épurées)	- 2'044'647.34
= Marge d'autofinancement	+ 816'800.19
./. Amortissements selon budget	0.00
./. Amortissements complémentaires	- 1.00
./. Attributions aux fonds de réserve	- 649'585.37
+ Prélèvements aux fonds de réserve	0.00
= Résultat intermédiaire	+ 167'213.82
./. Attribution du résultat	- 160'000.00
= Résultat final	+ 7'213.82

Marge d'autofinancement (MA)

La marge d'autofinancement 2021 se monte à CHF 816'800.19.

Amortissements complémentaires et mouvements des réserves

Aucun amortissement obligatoire n'a été effectué, ni prévu au budget.

Seul l'amortissement complémentaire suivant a été comptabilisé :

- Amortissement du solde du compte de bilan « Immeubles divers » : CHF 1.00

Les fonds de réserve ont globalement augmenté, passant de CHF 1.3 million à fin 2020 à CHF 2.1 millions à fin 2021. Cette différence s'explique par les mouvements suivants :

Attributions aux fonds de réserve :

- Fonds de réserve Général	CHF	160'000.00
- Fonds de réserve Débiteurs douteux	CHF	40'000.00
- Fonds de réserve Machines et matériel	CHF	2'500.00
- Fonds de réserve Amortissement futur de Chaniaz	CHF	581'370.85
- Fonds pour les déchets	CHF	9'132.10
- Fonds pour l'épuration des eaux	CHF	78.92
- Fonds pour l'eau	CHF	16'503.50
Total des attributions :	<u>CHF</u>	<u>809'585.37</u>



Prélèvements aux fonds de réserve

- Aucun prélèvement	CHF	0.00
Total des prélèvements :	CHF	0.00

Transferts entre fonds de réserve

- De fonds de réserve libre Service des eaux à fonds de réserve Général	CHF	7'190.25
- De fonds de réserve Péréquation/Facture sociale à fonds de réserve Général	CHF	96'620.00
- De fonds de réserve Entente intercommunale Voirie à fonds de réserve Général	CHF	31'800.00

Situation des investissements

Le Conseil général de Bussy-Chardonney a validé en 2020 les deux préavis ci-après :

N° Préavis	Intitulé	Crédit accordé (CHF)	Mouvements 2021 (CHF)	Dépenses cumulées au 31.12.2021 (CHF)	Recettes cumulées au 31.12.2021 (CHF)
03/06.2020	Réfection du carrefour des routes cantonales en traversée	420'230.00	349'170.40	349'170.40	145'000.00
04/06.2020	Pose de feux de signalisation au carrefour de la Croisée	121'800.00	147'120.75	147'120.75	0.00

Pour rappel, ces charges ont été transférées dans le fonctionnement pour des raisons d'optimisation du retour des dépenses thématiques.

4. Cottens

Les comptes 2021 montrent un excédent de produits de CHF 2'066.44, après attribution complémentaire à la réserve de CHF 550'000.00, alors que le budget prévoyait un résultat positif de CHF 256'680.00.

Ce résultat s'explique notamment par des rentrées fiscales ainsi qu'un montant de subvention pour la réfection des routes plus importants que prévu.

Les divers écarts au budget sont commentés directement dans les comptes en annexe.

Ci-après, un comparatif entre le budget et les comptes 2021, soit :

Rubrique	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Ecart au budget (CHF)
Total des produits	2'070'600.00	2'449'803.40	379'203.40
Total des charges	1'813'920.00	2'447'736.96	633'816.96
Résultat	+256'680.00	+ 2'066.44	-254'613.56



Attribution du résultat

Le résultat des comptes 2021 se décompose comme suit :

Rubrique	Montant (CHF)
Revenus financiers (épurés)	+ 2'396'997.45
./. Charges financières (épurées)	- 1'674'000.56
= Marge d'autofinancement	+ 722'996.89
./. Amortissements selon budget	- 34'849.75
./. Amortissements complémentaires	- 82'186.65
./. Attributions aux fonds de réserve	- 65'000.00
+ Prélèvements aux fonds de réserve	+ 11'105.95
= Résultat intermédiaire	+ 552'066.44
./. Attribution du résultat	- 550'000.00
= Résultat final	+ 2'066.44

Marge d'autofinancement (MA)

La marge d'autofinancement 2021 se monte à CHF 722'996.89.

Amortissements complémentaires et mouvements des réserves

Hormis les amortissements obligatoires prévus au budget pour un montant de CHF 34'849.75, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés afin d'amortir entièrement au bilan les postes suivants, soit :

- Révision PGA	CHF	76'671.05
- Collège	CHF	3'500.60
- Cuisine du Collège	CHF	2'000.00
- Chemins piétonniers	CHF	1.00
- Place de parc	CHF	1.00
- Epuration des eaux, canalisations et STEP	CHF	1.00
- Déchetterie	CHF	1.00
- Place du Collège	CHF	1.00
- Salle villageoise	CHF	1.00
- Eglise	CHF	1.00
- Edicule public (fontaine)	CHF	1.00
- Hangar voirie et Garage	CHF	1.00
- Abri collectif PCI	CHF	1.00
- Réservoir	CHF	1.00
- Eclairage public	CHF	1.00
- Véhicule utilitaire	CHF	1.00
- Congélateur	CHF	1.00
- Cabanon	CHF	1.00
Total :	CHF	<u>82'186.65</u>



Les fonds de réserve ont globalement augmenté, passant de CHF 0.2 million à fin 2020 à CHF 0.8 million à fin 2021. Cette différence s'explique par les mouvements suivants :

Attributions aux fonds de réserve :

- Fonds de réserve Débiteurs douteux	CHF	65'000.00
- Fonds de réserve Général	CHF	550'000.00
Total des attributions :	CHF	<u>615'000.00</u>

Prélèvements aux fonds de réserve

- Fonds de réserve Déchetterie	CHF	- 3'451.65
- Fonds de réserve Service des eaux	CHF	- 7'654.30
Total des prélèvements :	CHF	<u>- 11'105.95</u>

Transferts entre fonds de réserve

- De fonds de réserve Eglise à fonds de réserve Général	CHF	21'343.25
- De fonds de réserve Réaffectation local de la Poste à fonds de réserve Général	CHF	3'030.00

Situation des investissements

Il n'y a pas eu de dépense ou recette d'investissement en 2021.

5. Pampigny

Les comptes 2021 montrent un excédent de produits de CHF 3'911.72, après attribution complémentaire à la réserve de CHF 30'000.00, alors que le budget ainsi que les deux demandes de crédit complémentaires au budget prévoient un résultat total négatif de CHF 1'023'536.81.

Ce résultat s'explique notamment par des rentrées fiscales nettement plus importantes que prévu, dues à l'augmentation des habitants ainsi qu'à des transactions immobilières entraînant des droits de mutation et des gains immobiliers conséquents. La reprise de certains coûts de démarrage de la fusion à travers l'incitation financière due par le Canton ainsi que le report de certains travaux forestiers et d'entretien routier expliquent également ce résultat plus favorable. Les divers écarts au budget sont commentés directement dans les comptes en annexe.

Ci-après, un comparatif entre le budget et les comptes 2021, soit :

Rubrique	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Ecart au budget (CHF)
Total des produits	6'807'577.24	7'767'253.54	959'676.30
Total des charges	7'831'114.05	7'763'341.82	- 67'772.23
Résultat	- 1'023'536.81	+ 3'911.72	1'027'448.53



Attribution du résultat

Le résultat des comptes 2021 se décompose comme suit :

Rubrique	Montant (CHF)
Revenus financiers (épurés)	+ 6'983'226.89
./. Charges financières (épurées)	- 6'477'300.43
= Marge d'autofinancement	+ 505'926.46
./. Amortissements selon budget	- 229'174.05
./. Amortissements complémentaires	- 139'412.80
./. Attributions aux fonds de réserve	- 296'891.49
+ Prélèvements aux fonds de réserve	+ 193'463.60
= Résultat intermédiaire	+ 33'911.72
./. Attribution du résultat	- 30'000.00
= Résultat final	+ 3'911.72

Marge d'autofinancement (MA)

Pour Pampigny, la marge d'autofinancement 2021 se monte à CHF 505'926.46.

Amortissements complémentaires et mouvements des réserves

Hormis les amortissements obligatoires prévus au budget pour un montant de CHF 229'174.05, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés afin d'amortir entièrement au bilan les postes suivants, soit :

- Collège du Champ Carré	CHF	1.00
- Eglise	CHF	1.00
- Grande salle	CHF	1.00
- Salle de gym	CHF	1.00
- Déchetterie	CHF	1.00
- Place de jeux près du Collège	CHF	1.00
- Rénovation de l'Auberge	CHF	1.00
- Equipement zone artisanale des Assenges	CHF	1.00
- Réfection des locaux administratifs Le Château	CHF	1.00
- Moutonnerie	CHF	1.00
- Buvette	CHF	1.00
- Hangar à plaquettes	CHF	1.00
- Fontaine Crêt de la Réunion	CHF	1.00
- Etude d'aménagement de la Place de la Gare	CHF	29'399.80
- Mise en œuvre de la fusion Hautemorges	CHF	110'000.00
Total des amortissements complémentaires :	CHF	<u>139'412.80</u>

Les fonds de réserve ont globalement augmenté, passant de CHF 3.35 millions à fin 2020 à CHF 3.49 millions à fin 2021. Cette différence s'explique par les mouvements suivants :



Attributions aux fonds de réserve :

- Fonds de réserve Epuration	CHF	174'957.34
- Fonds de réserve Eau	CHF	109'992.15
- Fonds de réserve Déchetterie	CHF	11'942.00
- Fonds de réserve Divers	CHF	<u>30'000.00</u>
Total des attributions :	CHF	<u>326'891.49</u>

Prélèvements aux fonds de réserve

- Fonds de réserve Aide au démarrage fusion Hautemorges	CHF	- 110'000.00
- Fonds de réserve des Assenges	CHF	- 65'666.50
- Fonds de réserve Abri PC	CHF	- 970.60
- Fonds de réserve Chauffage à distance	CHF	<u>- 16'826.50</u>
Total des prélèvements :	CHF	<u>- 193'463.60</u>



Situation des investissements

Le tableau ci-après récapitule les préavis d'investissements ayant enregistré des mouvements de fonds durant 2021, soit :

N° Préavis	Intitulé	Crédit accordé (CHF)	Mouvements 2021 (CHF)	Dépenses cumulées au 31.12.2021 (CHF)	Recettes cumulées au 31.12.2021 (CHF)
03-2017 03-2018 01-2019 06-2020	Etude et développement d'un réseau communal de chauffage à distance	18'000.00 20'000.00 1'245'000.00 310'000.00	3'795.00 -52'886.70	1'590'236.48	309'004.20
03-2019	Révision du Plan général d'affectation	124'000.00	46'667.50	80'248.90	0.00
04-2019	Aménagement d'un pumptrack et amélioration de la place de jeux	180'000.00	32'290.05 -29'110.00 - 15'000.00	168'783.50	44'110.00
05-2019	Préparation de la mise en œuvre de la fusion	180'000.00	114'121.16 - 46'451.96	156'451.96	110'000.00
11-2019	Etude d'aménagement de la Place de la Gare de Pampigny-Sévery	20'000.00	20'799.55 - 10'399.75	39'799.55	10'399.75
01-2020	Etude pour le changement du chauffage et la possibilité de créer un accès pour handicapé – église de Pampigny	50'000.00	20'000.00	46'284.50	0.00
02-2020	Travaux de rénovation intérieure de la Grande salle et construction d'une annexe pour le rangement du mobilier et matériel en remplacement du couvert en tôle existant	380'000.00	114'749.03	369'395.21	0.00
08-2020	Travaux d'entretien du Château	394'000.00	249'978.65 - 4'729.00	249'978.65	4'729.00
01-2021	Réfection éclairage public, évacuation des eaux et eau potable Centre du Village	1'145'000.00	120'371.40	120'371.40	0.00
04-2021	Changement du chauffage et accès mobilité réduite à l'Eglise	560'000.00	36'630.35	36'630.35	0.00



6. Reverolle

Les comptes 2021 montrent un excédent de produits de CHF 3'004.66, après attribution complémentaire à la réserve de CHF 120'000.00, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de CHF 181'610.00.

Ce résultat s'explique notamment par des rentrées fiscales légèrement plus importantes que prévu, ainsi que des revenus non-prévus au budget suite au rachat du complexe intercommunal de Chaniaz à l'ACIC (association regroupant les communes de Clarmont, Vaux-sur-Morges, Bussy-Chardonney et Reverolle). La charge de la facture sociale est inférieure aux prévisions, ainsi que certains postes de charges, améliorant encore ce résultat.

Ci-après, un comparatif entre le budget et les comptes 2021, soit :

Rubrique	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Ecart au budget (CHF)
Total des produits	2'232'550.00	3'207'281.77	974'731.77
Total des charges	2'414'160.00	3'204'277.11	790'117.11
Résultat	- 181'610.00	+ 3'004.66	184'164.66

Attribution du résultat

Le résultat des comptes 2021 se décompose comme suit :

Rubrique	Montant (CHF)
Revenus financiers (épurés)	+ 3'092'934.95
./. Charges financières (épurées)	2'195'787.52
= Marge d'autofinancement	+ 897'147.43
./. Amortissements selon budget	61'600.00
./. Amortissements complémentaires	0.00
./. Attributions aux fonds de réserve	- 774'621.97
+ Prélèvements aux fonds de réserve	+ 62'079.20
= Résultat intermédiaire	+ 123'004.66
./. Attribution du résultat	- 120'000.00
= Résultat final	+ 3'004.66

Marge d'autofinancement (MA)

La marge d'autofinancement 2021 se monte à CHF 897'147.43.

Amortissements complémentaires et mouvements des réserves

Seuls les amortissements obligatoires prévus au budget pour un montant de CHF 61'600.00 ont été comptabilisés. Aucun amortissement complémentaire n'a été effectué.



Les fonds de réserve ont globalement augmenté, passant de CHF 1.98 million à fin 2020 à CHF 2.82 millions à fin 2021. Cette différence s'explique par les mouvements suivants :

Attributions aux fonds de réserve :

- Fonds de réserve Collecteurs et épuration	CHF	40'371.95
- Fonds de réserve Service des eaux	CHF	16'679.30
- Fonds de réserve libre épuration	CHF	9'700.00
- Fonds de réserve Investissements futurs	CHF	120'000.00
- Fonds de réserve Machines et matériel	CHF	2'500.00
- Fonds de réserve Investissement déchetterie	CHF	5'000.00
- Fonds de réserve débiteurs douteux	CHF	100'750.00
- Fonds de réserve Équipements PQ	CHF	39'121.80
- Fonds de réserve Procès futurs	CHF	3'000.00
- Fonds de réserve Amortissement futur de Chaniaz	CHF	<u>557'498.92</u>
Total des attributions :	CHF	<u>894'621.97</u>

Prélèvements aux fonds de réserve

- Fonds de réserve Collecteurs et épuration	CHF	20'123.50
- Fonds de réserve Service du feu	CHF	5'895.90
- Fonds de réserve Distribution eau PDDE	CHF	2'309.80
- Fonds de réserve Amortissement Route	CHF	30'500.00
- Fonds de réserve Machines et matériel	CHF	<u>3'250.00</u>
Total des prélèvements :	CHF	<u>62'079.20</u>

Transferts entre fonds de réserve

- De fonds de réserve Distribution eau PDDE à fonds de réserve Service des eaux	CHF	19'189.65
- De fonds de réserve scolaire à fonds de réserve Amortissement futur de Chaniaz	CHF	134'366.00
- De fonds de réserve libre PGEE à fonds de réserve Investissements futurs	CHF	2'486.00
- De fonds de réserve libre épuration à fonds de réserve Investissements futurs	CHF	165'074.29
- De fonds de réserve Equipement gaz à fonds de réserve Investissements futurs	CHF	30'328.35
- De fonds de réserve libre Déchetterie à fonds de réserve Investissements futurs	CHF	22'055.75



Situation des investissements

Le tableau ci-après récapitule les préavis d'investissements ayant enregistré des mouvements de fonds durant 2021, soit :

N° Préavis	Intitulé	Crédit accordé (CHF)	Mouvements 2021 (CHF)	Dépenses cumulées au 31.12.2021 (CHF)	Recettes cumulées au 31.12.2021 (CHF)
03/19	Révision Pacom	85'000.00	17'407.00	59'183.51	0.00
07/20	Réfection Rue du Moulin Supérieur	473'000.00	445'115.05	445'115.05	0.00
01/21	Achat du Collège de Chaniaz	2'500'000.00	2'500'000.00	2'500'000.00	0.00

7. Sévery

Les comptes 2021 montrent un excédent de produits de CHF 7'401.29, après attribution complémentaire à la réserve de CHF 70'000.00, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de CHF 84'572.70.

Ce résultat s'explique notamment par des rentrées fiscales plus importantes que prévu en termes de droits de mutation et de gains immobiliers. Il existe quelques écarts entre les comptes et les budgets, tant dans les produits que les charges, mais la valeur de ceux-ci s'égalise.

Ci-après, un comparatif entre le budget et les comptes 2021, soit :

Rubrique	Budget (CHF)	Comptes (CHF)	Ecart au budget (CHF)
Total des produits	965'543.00	1'172'740.32	+ 207'197.32
Total des charges	1'050'115.70	1'165'339.03	+ 115'223.33
Résultat	- 84'572.70	+ 7'401.29	+ 91'973.99

Attribution du résultat

Le résultat des comptes 2021 se décompose comme suit :

Rubrique	Montant (CHF)
Revenus financiers (épurés)	+ 1'105'595.30
./. Charges financières (épurées)	- 917'187.78
= Marge d'autofinancement	+ 188'407.52
./. Amortissements selon budget	- 95'500.00
./. Amortissements complémentaires	-15.00
./. Attributions aux fonds de réserve	- 32'079.20
+ Prélèvements aux fonds de réserve	+ 16'587.97
= Résultat intermédiaire	+ 77'401.29
./. Attribution du résultat	- 70'000.00
= Résultat final	+ 7'401.29



Marge d'autofinancement (MA)

La marge d'autofinancement 2021 se monte à CHF 188'407.52.

Amortissements complémentaires et mouvements des réserves

Hormis les amortissements obligatoires prévus au budget pour un montant de CHF 95'500.00, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés afin d'amortir entièrement au bilan les postes suivants, soit :

- Routes « Au Record Chauvet »	CHF	1.00
- Chemin piétonnier école	CHF	1.00
- Route du Châtelard – réfection revêtement	CHF	1.00
- Eclairage public – Assainissement	CHF	1.00
- Réseau d'égouts et d'eaux claires	CHF	1.00
- Réseau d'épuration « Au Record Chauvet »	CHF	1.00
- Epuration – rénovation de l'aération de la STEP	CHF	1.00
- Epuration – déshydratation des boues d'épuration	CHF	1.00
- Epuration – remplacement du pont racleur	CHF	1.00
- Epuration – dégrilleur	CHF	1.00
- Eglise « Saint-Maurice »	CHF	1.00
- Réseau d'eau « Saint-Pierre »	CHF	1.00
- Liaison eau potable Pampigny-Sévery	CHF	1.00
- Valeur « Forêt de Sévery »	CHF	1.00
- Système d'archivage et de classement	CHF	1.00
Total des amortissements complémentaires :	<u>CHF</u>	<u>15.00</u>

Les fonds de réserve ont globalement augmenté, passant de CHF 0.60 million à fin 2020 à CHF 0.69 million à fin 2021. Cette différence s'explique par les mouvements suivants :

Attributions aux fonds de réserve :

- Fonds de réserve Investissements futurs	CHF	70'000.00
- Fonds de réserve Epuration	CHF	18'375.50
- Fonds de réserve Eaux	CHF	13'703.70
Total des attributions :	<u>CHF</u>	<u>102'079.20</u>

Prélèvements aux fonds de réserve

- Fonds de réserve Pertes sur débiteurs	CHF	10'182.07
- Fonds de réserve Berges ruisseaux	CHF	5'233.55
- Fonds de réserve Déchetterie	CHF	483.05
- Fonds de réserve Participation non-constr. abris PC	CHF	689.30
Total des prélèvements :	<u>CHF</u>	<u>16'587.97</u>



Situation des investissements

Le tableau ci-après récapitule les préavis d'investissements ayant enregistré des mouvements de fonds durant 2021, soit :

N° Préavis	Intitulé	Crédit accordé (CHF)	Mouvements 2021 (CHF)	Dépenses cumulées au 31.12.2021 (CHF)	Recettes cumulées au 31.12.2021 (CHF)
03/2020	Aire de loisirs – Record Chauvet 8 Parcelle RF 141	104'000.00	7'840.80	98'263.35	0.00
01/2020	Bâtiment communal, Rue du Collège, transformations et création 2 appartements	470'000.00	396'046.43	398'055.48	0.00

Il est à préciser que les locaux scolaires de Sévery ne sont plus occupés par les écoles, mais se composent désormais de 2 appartements en location. De ce fait, l'affectation de ce bien a changé. C'est pourquoi au bilan, il a été transféré du patrimoine administratif vers le patrimoine financier via les opérations suivantes :

- Bâtiment communal, Rue du Collège 2 (du patrimoine administratif) CHF -210'500.00
- Bâtiment communal, Rue du Collège transformations rdc (du patr. admin) CHF -398'055.48
- Bâtiment communal, Rue du Collège 2 (au patrimoine financier) CHF 608'555.48

8. STEP du Sempremont

La STEP du Sempremont est une station d'épuration intercommunale partagée entre Pampigny et Sévery. La comptabilité de cette STEP est tenue de manière indépendante et le coût de fonctionnement annuel est réparti entre les deux communes.

Les comptes 2021 ont globalement respecté le budget. Les quelques écarts au budget sont commentés directement dans les comptes en annexe.

Suite à la fusion, les frais de fonctionnement de cette STEP seront directement intégrés dans les comptes de Hautemorges. De ce fait, le besoin de tenir une comptabilité dédiée à la STEP disparaît au 31 décembre 2021.

Le bilan au 31 décembre 2021 montre bien cette situation, avec des soldes à CHF 0.00. Le compte bancaire de la STEP a été clôturé et l'argent réparti entre les deux communes avant la fin de l'année 2021. Au final, ce bilan ne se composait que de dettes et de créances entre la STEP et les communes de Pampigny et Sévery, qui ont été équilibrées.



9. Hautemorges

Afin de percevoir la taille de Hautemorges, les tableaux des chiffres clés de chaque commune ont été additionnés. Il est important de préciser que cela n'est qu'à titre indicatif. Pour obtenir une image réelle de la taille de Hautemorges, il est nécessaire d'effectuer un travail de « retraitement », à savoir, de supprimer les opérations entre les communes, ainsi que de neutraliser les événements uniques traités dans les 6 communes en 2021. Ces derniers sont plus nombreux qu'à la normale et représentent environ 2 millions de francs.

Rubrique	Comptes (CHF)
Total des produits	30'473'851.97
Total des charges	30'397'602.77
Attribution d'une part du résultat aux fonds de réserve	2'230'000.00
Résultat	76'249.20
Marge d'autofinancement	5'543'796.23

10. Conclusion

Ces comptes sont ainsi les derniers de nos communes respectives. Les Municipalités précédentes, ainsi que la présente Municipalité ont eu à cœur de respecter au mieux les budgets qui leur ont été accordés et de travailler conjointement de façon à assurer un transfert au 30 juin dans les meilleures conditions. Malgré le travail supplémentaire généré par cette fusion, il est à relever que la plupart des travaux spécifiques et projets portés aux divers budgets ont été réalisés tout en respectant les coûts. Les très bons résultats des 6 communes proviennent essentiellement des impôts qui sont supérieurs aux budgets établis prudemment ainsi qu'à la maîtrise des charges.



En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 06/2022
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- a) d'accepter les comptes 2021 des communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle, Sévery et la STEP du Sempremont, ainsi que le rapport de gestion 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion;
- b) d'approuver la répartition des excédents de revenus, tels que mentionnés ci-dessous, en augmentation du capital, soit :

Apples :	CHF 52'651.27
Bussy-Chardonney :	CHF 7'213.82
Cottens :	CHF 2'066.44
Pampigny :	CHF 3'911.72
Reverolle :	CHF 3'004.66
Sévery :	CHF 7'401.29
STEP du Sempremont :	CHF 0.00

Le présent préavis ainsi que les documents annexes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2022

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-C. Gilliéron

J. Urben

Annexes : Pour chacune des 6 communes :

- Livret des comptes de fonctionnement 2021 avec commentaires, du bilan au 31 décembre 2021 et investissements (pour les communes concernées)

Pour la STEP du Sempremont :

- Livret des comptes de fonctionnement 2021 et bilan de liquidation au 31 décembre 2021
- Rapport de gestion 2021